

# Foire aux questions — Transport

Réponses aux questions les plus fréquentes.

## Q1. Qui dois-je informer de mon changement d'adresse ou de numéro de téléphone ?

L'école doit être contactée le plus rapidement possible pour tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. L'école inscrit ces informations dans son système informatisé, ce qui permet aux services des transports de les consulter et d'attribuer un autobus, le cas échéant.

## Q2. Le transport est-il offert pour les déplacements occasionnels en autobus ?

La CSCQ ne peut assurer le transport pour des événements spéciaux tels que les fêtes d'anniversaire, les soirées pyjama, un projet de devoirs, le gardiennage, etc. Ces demandes ne seront pas autorisées.

## Q3. Mon enfant a laissé une veste, des livres, un pantalon de ski, etc. dans l'autobus. Comment pouvons-nous les récupérer ?

Les conducteurs doivent vérifier leur autobus après chaque parcours. Les objets laissés par les élèves seront conservés par le conducteur et pourront être réclamés par l'enfant en fin de journée ou le lendemain matin (jour d'école).

## Q4. Si mon enfant a été suspendu du transport scolaire, peut-il prendre un autre autobus à un autre arrêt ?

Non. Lorsqu'un élève est suspendu de l'autobus scolaire, il n'est pas autorisé à embarquer dans un autre autobus. Les parents ou tuteurs sont responsables du transport de l'élève, à l'aller comme au retour, pendant la durée de la suspension.

## Q5. Fournissez-vous un moyen de transport à l'adresse de la personne qui s'occupe de l'enfant, en plus de l'adresse du domicile ?

La politique de la CSCQ stipule qu'un maximum de deux points d'embarquement et de débarquement par ménage sera accepté, à condition qu'ils se situent sur le territoire de desserte de l'école.

Des adresses d'embarquement et de débarquement différentes ne peuvent être acceptées que s'il existe un horaire régulier, hebdomadaire ou bihebdomadaire, et que les deux points sont desservis par le même parcours d'autobus — un horaire régulier permet au conducteur de surveiller toutes les situations d'embarquement et de débarquement, ce qui est particulièrement important pour la sécurité des jeunes enfants.

Toute demande est soumise à l'examen et à l'autorisation des services de transport scolaire de la CSCQ.

Pour en savoir plus : <https://www.cqsb.qc.ca/fr/service-du-transport-scolaire/politiques>

### Des questions ?

Nous sommes là pour vous aider.

☎ 418-688-8730, option 5

✉ [transport@cqsb.qc.ca](mailto:transport@cqsb.qc.ca)

### Visitez notre site web

[cqsb.qc.ca/fr/transport-scolaire](https://www.cqsb.qc.ca/fr/transport-scolaire)  
Transport → Informations et politiques